



## **CAPD du 10 décembre 2020**

### **Déclaration du SE-Unsa 71**

*Monsieur le Directeur Académique,*

*Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD*

Nous ne pouvons pas ouvrir cette CAPD sans déplorer la parution des textes qui la réduiront dorénavant à une coquille vide. Les décrets consécutifs à la loi de transformation de la fonction publique ont été publiés au JORF le dimanche 22 novembre 2020. Ils redéfinissent la composition respective des instances, leur périmètre de compétences ainsi que leur fonctionnement. Désormais, l'avis préalable des CAP ne sera plus obligatoire, ni pour les opérations de mobilité, ni pour celles de promotions. La campagne de mobilité 2020 a montré les effets délétères de ce nouveau système qui, faute de transparence, laisse se cristalliser des doutes concernant l'équité de traitement des personnels et qui ne permet plus un travail intelligent entre les services et les représentants du personnel pour corriger les erreurs liées au grand nombre de dossiers traités. Les CAP n'interviendront plus que pour la partie disciplinaire (sanction, licenciement, etc.) et pour des décisions négatives, comme les contestations des appréciations finales pour les rendez-vous de carrière, les recours relatifs aux comptes-rendus d'entretien professionnel ou les refus de titularisation. Nous prenons acte de la transmission aux représentants des personnels des résultats des opérations du mouvement 2020. Cette mesure, obtenue après de nombreuses demandes au ministère, ne saurait cacher qu'il s'agit d'une grave régression du dialogue social, et nous la dénonçons.

L'ordre du jour est celui de la fusion des conseils d'école des RPI. Parmi les RPI, un certain nombre sont dotés d'une direction unique. Le SE Unsa 71 n'est pas opposé à cet aménagement, ses adhérents constatent qu'il a un impact très positif sur l'organisation des RPI concernés. Mais nous demandons qu'une réflexion soit menée pour bonifier la décharge des directeurs impliqués : rédiger 2, voire 3 PPMS, mettre en application les protocoles sanitaires successifs sur 2 ou 3 sites en assurant la coordination des enseignants et des personnels municipaux site par site, être en lien avec les maires de 2 ou 3 communes accueillant une ou plusieurs classes, assurer la cohésion d'une équipe dont les membres se

voient épisodiquement demande un travail conséquent, sans commune mesure avec celui d'un collègue ayant le même nombre de classe dans une seule école. Or, le fonctionnement actuel ne le prend pas en compte lorsque l'addition du nombre de classes n'induit pas un changement de catégorie. On voit ainsi le directeur de 2 sites de 4 et 2 classes avoir, comme directeur 6 classes, la même décharge que s'il n'avait en charge que sa seule école d'exercice de 4 classes ! Idem pour un directeur de RPI à 3 classes, avec 2 classes sur un site et une sur l'autre. Nous demandons donc que ce point puisse être examiné lors du GT du 14 décembre prochain. Plus largement, ce GT doit être l'occasion de réfléchir à des adaptations locales des textes nationaux, dans l'intérêt des directeurs et *in fine* de l'école.

Nul ne peut nier la grande fatigue des personnels. Ceci est dû bien évidemment en partie aux conditions de travail dans cette crise Covid ; mais cet épuisement s'accompagne de désarroi avec le sentiment que, malgré la surcharge de travail due à cette crise, il n'y a aucune prise en compte institutionnelle. Quand des enseignants de notre département ont appris en fin de semaine dernière que des animations pédagogiques en présentiel auraient lieu le mercredi 2 décembre dans le cadre des constellations, ils ont d'abord été incrédules ; la DAFOP n'avait-elle pas fait savoir aux personnels de l'académie que toutes les formations en présentiel étaient suspendues pour cette période ? Les arguties concernant la différence entre une animation de circonscription et une formation académique ont ici peu de poids : comment comprendre qu'en plein confinement, alors que le premier ministre appelle à limiter les interactions sociales au strict minimum, les agents se voient imposer des formations qui ne revêtent pas un caractère d'urgence ? Ceci en amenant certains par ricochet à devoir confier leurs enfants aux grands-parents pour se rendre à ces convocations, en contradiction flagrante avec les préconisations sanitaires concernant le respect de distanciations avec les personnes fragiles. L'absurde s'ajoute à la fatigue, qui n'a pas besoin de ce surcroît de travail ; et une fois de plus, les personnels se sentent peu considérés et écoutés. Serait-il possible de faire preuve de bon sens et de modération, et de suspendre ces animations jusqu'à ce que la situation sanitaire s'améliore ?

Ce sentiment d'abandon est aussi vécu par beaucoup de stagiaires... et cela nous semble inquiétant comme première approche du métier. Les équipes sont dans l'urgence, et ont, moins que d'habitude, la disponibilité nécessaire pour entourer les stagiaires présents dans les écoles : pas de façon institutionnel, ce n'est pas leur rôle ; mais par ces rapports humains de collègue à collègue qui constituent une autre forme d'accompagnement et de soutien des débuts de carrière. A ceci s'ajoute la pression de l'application du protocole sanitaire, qui s'exerce sur ces enseignants de façon d'autant plus exacerbée qu'ils n'ont aucun recul et aucune référence antérieure. Plusieurs stagiaires nous ont fait part de leur inquiétude, de leur crainte de se voir reprocher une difficulté d'adaptation qui nous paraît largement imputable au contexte. C'est pourquoi nous en appelons à la bienveillance de l'institution pour ces collègues qui démarrent dans des conditions exceptionnellement anxiogène et difficiles.

Pour conclure, soyez assuré Monsieur l'Inspecteur d'Académie que le SE-Unsa ne dénonce pas ce qui le choque par pur plaisir rhétorique. Notre visée reste, encore et toujours, de

proposer des alternatives, dans une volonté de travail coopératif, dans l'intérêt de ce qui nous uni tous, à savoir le service public d'éducation qu'est l'Ecole de la République, l'Ecole de la République avec un grand E, l'Ecole de la république avec un grand R.

Je vous remercie.